

Postulat à la Municipalité « encourageons une mobilité urbaine moins polluante »

La commission chargée de l'examen du rapport municipal 56 (« Ecotaxis ») a pris acte de la réponse municipale, laquelle visait essentiellement à déterminer le montant d'une éventuelle subvention susceptible d'inciter les taxis à se convertir à l'utilisation de véhicules électrique.

Les commissaires expriment le souhait que la Municipalité étudie d'autres mesures incitatives liées à l'utilisation par les taxis des véhicules efficients, en particulier :

- l'usage des tronçons de route réservés aux transports publics sur le territoire de la Commune – en étudiant les modalités de cet usage avec soin - pour les taxis efficients

- la mise à disposition de bornes de chargement rapides (20-30 minutes) de proximité

- un montant de subvention raisonnable mais incitatif.

L'efficiance devrait être déterminée sur la base du faible taux d'émission de polluants (CO₂ , NOx) des véhicules à l'instar de ce qui est pratiqué dans d'autres pays (USA-Californie etc..)

Les signataires du présent postulat demandent un renvoi direct en Municipalité.

Les postulant(e)s :

Mmes

Suzanne Favre

Mireille Guignet

Valérie Mausner Léger

Corinne Vioget Karadag

MM.

Dominique Karlen

Laurent Miéville

Hans Rasmus Nilsson

Jean-Pierre Vuille

Nyon, le 30 octobre 2017